



SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, tenue à la salle Émérie-Lapointe et à huis clos en vertu de l'arrêté ministériel, le 8 décembre 2020 à 19 h 30.

Est présente madame la conseillère :
Lisette L'Espérance

Sont présents messieurs les conseillers :
Richard Fournier
Richard Joannette
Jean-Luc Dulude
Jean-Yves Barbeau

Est absente madame la conseillère :
Nathalie Guilbert

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Lise Poissant.

Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire et est aussi présente madame Sylvie Provost, adjointe administrative.

Mot de la mairesse : Bonsoir et bienvenue à cette séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu du 8 décembre 2020. Le 5 décembre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, a adopté l'arrêté ministériel 2020-101 pour énoncer des règles supplémentaires pour les municipalités situées dans un territoire au palier rouge. Ces règles s'ajoutent à celles prévues par le décret 1272-2020 du 2 décembre 2020 dernier et s'appliquent au moins jusqu'au 9 décembre inclusivement.

La Municipalité de Saint-Mathieu tient cette séance du mois de décembre à huis clos tel que stipulé par l'arrêté ministériel, c'est-à-dire que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Les cinq (5) conseillers et la mairesse composant le Conseil de la Municipalité participent à la séance en présentiel. Par mesure de précaution et afin de respecter les consignes de distanciation physique, tout le monde respecte le deux (2) mètres de distance.

Je prendrai quelques instants afin de confirmer la présence de tous les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, et je commence par monsieur Richard Fournier (présent), madame Lisette L'Espérance (présente), monsieur Richard Joannette (présent), monsieur Jean-Luc Dulude (présent), monsieur Jean-Yves Barbeau (présent) et moi-même, Lise Poissant, mairesse. Je note l'absence de madame Nathalie Guilbert. J'aimerais souligner aussi la présence de monsieur Manuel Bouthillette,

directeur général et secrétaire-trésorier (présent) et madame Sylvie Provost, adjointe administrative à la direction générale et mairie (présente).

Afin de préserver la période de questions du public, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions par courrier ou par courriel au plus tard à 16 h, la veille de la séance. Un avis public a été émis, à cette fin, sur le site Internet de la Municipalité, avisant les citoyens de la procédure à suivre.

Par souci de transparence envers les citoyens, la séance est enregistrée et sera rediffusée sur le site Web de la Municipalité dès le lendemain de la tenue de la séance. Également, les citoyens pourront prendre connaissance des résolutions adoptées par le Conseil de la Municipalité par le procès-verbal qui sera disponible pour consultation en ligne quelques jours après la séance du mois prochain.

3_ OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant constaté, madame Lise Poissant, mairesse, déclare cette assemblée ouverte.

326-12-2020

4_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**
- 2. PRÉSENCES**
- 3. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 décembre 2020**
- 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 5.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020
 - 5.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2020
- 6. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 6.1. Correspondance
 - 6.2. Dépôt du rapport des permis et certificats émis à l'urbanisme pour le mois de novembre 2020
 - 6.3. Dépôt – Intérêts pécuniaires des membres du Conseil
 - 6.4. Dépôt – Registre public des déclarations faites par les membres du Conseil
 - 6.5. Dépôt – Questionnaire à l'égard des informations relatives aux apparentés
 - 6.6. Dépôt – SSI – Statistiques provenant du SSI au 30 octobre et 30 novembre - Interventions incendies et premiers répondants pour Saint-Mathieu et Saint-Philippe
- 7. AVIS DE MOTION**
- 8. RÈGLEMENTS**
 - 8.1. Adoption – Règlement 290-2020 pour déterminer le taux de taxation et la taxes d'affaires pour l'exercice financier 2021
 - 8.2.
- 9. ADMINISTRATION**
 - 9.1. Approbation de la liste des dépenses
 - 9.2. Prévision des dépenses d'entretien général pour décembre 2020
 - 9.3. Renouvellement – Adhésion à Québec Municipal
 - 9.4. Quote-part – MRC de Roussillon

- 9.5. Quote-part provisoire – Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)
- 9.6. Contrats d'entretien annuel – PG Solutions
- 9.7. Calendrier 2021 – Séances ordinaires du Conseil municipal
- 9.8. Embauche d'un inspecteur
- 9.9. Projet de loi 67 – Zones inondables
- 9.10. Demande d'aide financière – Fonds du Canada pour les espaces culturels
- 9.11. Demande d'aide financière – Fonds des legs – Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine
- 9.12. Appui au mémoire de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud – Maintien du transport local gratuit

10. **HYGIÈNE DU MILIEU**

11. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

12. **TRAVAUX PUBLICS**

- 12.1. Achat d'arrêts à neige – Toit de l'église
- 12.2. Achat d'un mini épandeur d'abrasif

13. **URBANISME ET INSPECTION**

- 13.1. Demande de dérogation mineure sur le lot 2 427 206
- 13.2. Facture arpenteur-géomètre – Réserve foncière

14. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 14.1. Budget 2021 – Régie intermunicipale de police Roussillon

15. **DIVERS**

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ET LE RETRAIT DES POINTS SUIVANTS :

- 9.4 Quote-part – MRC de Roussillon
- 9.7 Projet de loi 67 – Zones inondables

ET LE REPORT DES POINTS SUIVANTS :

- 8.1 Adoption – Règlement 290-2020 pour déterminer le taux de taxation et la taxe d'affaires pour l'exercice financier 2021
- 9.8 Embauche d'un inspecteur
- 9.10 Demande d'aide financière – Fonds du Canada pour les espaces culturels
- 9.11 Demande d'aide financière – Fonds des legs – Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine

ET L'AJOUT DES POINTS SUIVANTS :

- 9.13 Transformation de l'Église
- 11.1 Heures d'ouverture de la bibliothèque Danielle-Routhier

Adoptée à l'unanimité

327-12-2020

5.1_PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
 APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 10 novembre 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

328-12-2020

5.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 17 novembre 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6.1 CORRESPONDANCE

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt de la correspondance pour le mois de novembre 2020. Tous les membres du Conseil municipal en prennent note.

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS À L'URBANISME POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2020

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt du bilan mensuel préparé par le fonctionnaire désigné. Durant le mois de novembre, 4 permis et certificats ont été émis.

6.3 DÉPÔT- INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 357 et suivants, monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose pour chacun des élus municipaux les déclarations des intérêts pécuniaires particuliers qui peuvent être touchés par les affaires de la Municipalité. Il certifie avoir reçu tous les formulaires : « Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil » complétés en bonne et due forme.

6.4 DÉPÔT – REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 5.3.5 du règlement 248-2014 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Mathieu, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations faites par les membres du Conseil concernant un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu excédant la somme de 200 \$.

Les membres du Conseil municipal déclarent n'avoir reçu aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage excédant la somme de 200 \$ durant l'année 2020.

6.5 DÉPÔT – QUESTIONNAIRE À L'ÉGARD DES INFORMATIONS RELATIVES AUX APPARENTÉS

Conformément aux normes comptables du chapitre SP 2200 – Information relative aux apparentés du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose pour chacun des élus municipaux le questionnaire à l'égard des informations relatives aux apparentés. Il certifie avoir reçu tous les formulaires complétés en bonne et due forme à l'exception de celui de madame Nathalie Guilbert, celle-ci étant absente lors de l'assemblée du 8 décembre 2020.

Lesdits formulaires seront présentés avec les états financiers.

6.6 DÉPÔT – SSI – STATISTIQUES PROVENANT DU SSI AU 30 OCTOBRE ET 30 NOVEMBRE 2020 – INTERVENTIONS INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS POUR SAINT-MATHIEU ET SAINT-PHILIPPE

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt des statistiques provenant du Service de sécurité incendie au 30 octobre et 30 novembre 2020. Tous les membres du Conseil en prennent note.

8.1 ADOPTION –RÈGLEMENT 290-2020 POUR DÉTERMINE LE TAUX DE TAXATION ET LA TAXE D’AFFAIRES POUR L’EXERCICE FINANCIER 2021

Ce point est reporté.

329-12-2020

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer et des dépenses déjà autorisées et payées validée par madame Louise Hébert, directrice des finances;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L’Espérance
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer et des dépenses déjà autorisées et payées durant le mois d'une somme de 112 808,41 \$;

QUE madame Louise Hébert, directrice des finances, soit autorisée à en effectuer le paiement;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les postes budgétaires respectifs.

Adoptée à l’unanimité

330-12-2020

9.2 PRÉVISION DES DÉPENSES D’ENTRETIEN GÉNÉRAL – DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT la liste des travaux d’entretien général préparée par monsieur André Faille, contremaître et approuvée par monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, concernant les travaux à exécuter durant le mois de décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L’Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances, à disposer d’un budget au montant de 6 155 \$, plus les taxes si applicables, pour l’exécution des travaux mentionnés sur le rapport de réparation et d’entretien général pour le mois de décembre 2020;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les postes budgétaires mentionnés au rapport déposé.

Adoptée à l’unanimité

331-12-2020

9.3_ RENOUELEMENT – ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les frais de renouvellement de l'adhésion 2021 au service Internet de Québec Municipal au coût de 297,14 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu autorise le renouvellement de l'adhésion au service Internet de Québec Municipal au coût de 297,14 \$ plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

9.4_ QUOTE-PART – MRC DE ROUSSILLON

Ce point est retiré.

332-12-2020

9.5_ QUOTE-PART PROVISOIRE – AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM)

CONSIDÉRANT QUE la quote-part provisoire provenant de l'Autorité régionale de transport de Montréal pour la Municipalité de Saint-Mathieu pour 2021 est établie à 36 187,01 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve la quote-part provisoire 2021 provenant de l'Autorité régionale de transport de Montréal pour la Municipalité de Saint-Mathieu établie à 36 187,01 \$ et payable le 15 juin 2021;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

333-12-2020

9.6_ CONTRATS D'ENTRETIEN ANNUEL – PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour le module de gestion financière et la plateforme de base AccèsCité au coût de 3 850,84 \$, plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour le module de gestion des permis, la qualité des services et JMAP au coût de 3 981 \$, plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour le portail citoyen Voilà, web et mobile, au coût de 2 350 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU que les membres du Conseil municipal autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances, à faire le renouvellement annuel des contrats d'entretien et de soutien pour les modules de gestion financière, la plateforme de base AccèsCité et pour le module de gestion des permis, la qualité des services et JMAP ainsi que le portail citoyen Voilà de PG Solutions pour l'année 2021 pour le coût de 10 181,84 \$, plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

334-12-2020

9.7_ CALENDRIER 2021 – SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires du Conseil municipal pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT que des élections municipales auront lieu le 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude

ET RÉSOLU que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le mardi à la salle Émérie-Lapointe située au 288, rue Principale et débiteront à 19 h 30 aux dates suivantes :

- | | |
|--------------|----------------|
| • 12 janvier | • 13 juillet |
| • 9 février | • 17 août |
| • 9 mars | • 14 septembre |
| • 13 avril | • 5 octobre |
| • 11 mai | • 16 novembre |
| • 8 juin | • 14 décembre |

Adoptée à l'unanimité

9.8_ EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR

Ce point est reporté.

9.9_ PROJET DE LOI 67 – ZONES INONDABLES

Ce point est retiré.

9.10_ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS

Ce point est reporté.

9.11 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DES LEGS – DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE

Ce point est reporté.

335-12-2020

9.12 APPUI AU MÉMOIRE DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD – MAINTIEN DU TRANSPORT LOCAL GRATUIT

CONSIDÉRANT le rôle de l'Autorité régionale de transport métropolitain (L'Autorité) de planifier, d'organiser, de financer et de faire la promotion du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT l'article 25 de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain énonçant que l'Autorité a compétence exclusive pour établir, selon les différents critères qu'elle détermine, le cadre tarifaire du transport collectif applicable sur son territoire, entre autres en fixant les tarifs pour les titres de transport selon leur teneur;

CONSIDÉRANT la démarche de refonte tarifaire actuellement en cours par l'Autorité visant à simplifier et harmoniser la tarification du transport collectif et adapté au bénéfice de l'ensemble des citoyens de la CMM par la mise en place d'un cadre intégré commun à tous les services de transport offerts par la STM, la STL, le RTL, EXO et le futur REM;

CONSIDÉRANT la structure tarifaire actuelle qui permet aux municipalités d'offrir des gratuités locales sur leurs territoires respectifs, dont les coûts leur sont directement imputés;

CONSIDÉRANT QUE ces gratuités ont grandement favorisé l'utilisation du transport collectif à l'échelle locale et qu'elles sont appréciées des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation mur à mur d'un tarif mensuel de 100 \$ pour les déplacements internes en Zone 1, lesquels sont aujourd'hui réalisés gratuitement dans certaines municipalités ou regroupements de municipalités, enverrait un message négatif aux usagers;

CONSIDÉRANT la période difficile que vit l'ensemble de la population et des municipalités en raison de la pandémie de Covid-19 et de l'après-pandémie ainsi que le besoin urgent de redémarrer l'économie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'efficacité des mesures tarifaires concernant la mobilité des personnes et des travailleurs est une composante essentielle à la qualité de vie et au développement économique local, régional et métropolitain;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

QUE la Municipalité de Saint-Mathieu appuie le mémoire de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud déposé dans le cadre du projet de refonte tarifaire de l'Autorité régionale de transport métropolitain;

QUE la Municipalité de Saint-Mathieu demande à l'Autorité régionale de transport métropolitain de reconnaître l'apport considérable de cette initiative de gratuité du transport local sur le développement du transport collectif pour le mieux-être des collectivités;

QUE la Municipalité de Saint-Mathieu demande à l'Autorité régionale de transport métropolitain de maintenir l'option pour les municipalités d'offrir

le transport collectif gratuit à l'échelle locale dans le cadre de son projet de refonte tarifaire pour les services de transport collectif;

QU'UN exemplaire de cette résolution soit transmis à l'Autorité régionale de transport métropolitain, à EXO, aux municipalités membres de la MRC de Roussillon, aux villes de Sainte-Julie, Chambly, Carignan et Richelieu, à la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud ainsi qu'à Martin Damphousse, maire de Varennes et représentant de la Couronne Sud au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu'au conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain.

Adoptée à l'unanimité

336-12-2020

9.13_ TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu a le projet de transformer son église en centre multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité dans le cadre du Programme visant la protection, la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux – Volet 2 auprès du Conseil du patrimoine religieux du Québec autorisée par la résolution 210-08-2020;

CONSIDÉRANT l'annonce de la ministre de la Culture et des Communications, madame Nathalie Roy, le 3 septembre 2020, accordant à la Municipalité une subvention de 561 465 \$ dans le cadre dudit programme par le biais d'un accord de principe;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil s'engagent à financer 50 % du coût du projet, soit 745 514,04 \$ dans le cadre de sa demande financière auprès du Conseil du patrimoine religieux du Québec;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les surplus et autres revenus et compensations disponibles.

Adoptée à l'unanimité

10_ HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

337-12-2020

11.1_ HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE DANIELLE-ROUTHIER

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie, la bibliothèque offre un service de prêt sans contact exclusivement sur rendez-vous;

CONSIDÉRANT que 7 bénévoles sur 14, par mesure de prévention, ne peuvent être présents à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que les heures d'ouverture habituelles de la bibliothèque sont les mardis de 10 h à 16 h et de 18 h 30 à 20 h 30 et les jeudis de 18 h 30 à 20 h 30;

CONSIDÉRANT que depuis les débuts de la pandémie, la bibliothèque reçoit en moyenne 2 demandes de prêts de livres par semaine et que depuis novembre, elle n'a reçu aucune demande;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU de modifier les heures d'ouverture de la bibliothèque Danielle-Routhier pour les mardis de 10 h à 16 h et de 18 h 30 à 20 h 30, et ce, tant et aussi longtemps que durera la pandémie.

Adoptée à l'unanimité

338-12-2020

12.1_ACHAT D'ARRÊTS À NEIGE – TOIT DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT que le toit de l'église est en pente assez prononcé;

CONSIDÉRANT qu'il y a risque de chutes de neige lorsque celle-ci s'accumule sur le toit de l'église;

CONSIDÉRANT qu'un accident s'est produit l'an passé causant des dommages aux automobiles stationnées à proximité du toit;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acheter des arrêts à neige pour rendre les lieux sécuritaires;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de « Les Rénovations Sylvain Guérin et Fils » pour un montant de 4 150 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances à faire l'achat d'arrêts à neige au montant de 4 150 \$, plus les taxes si applicables auprès de « Les Rénovations Sylvain Guérin et Fils »;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

339-12-2020

12.2_ACHAT D'UN MINI ÉPANDEUR D'ABRASIF

CONSIDÉRANT les besoins de déneiger la piste cyclable et le trottoir sur la rue Principale ainsi que les stationnements et autour des bâtiments municipaux afin d'assurer la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Cubex limitée pour l'achat d'un mini épandeur d'abrasif au montant de 15 400 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances à faire l'achat d'un mini épandeur d'abrasif au montant de 15 400 \$, plus les taxes si applicables de Cubex limitée;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

340-12-2020

**13.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUR LE LOT
2 427 206**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le règlement 182-2001 relatif aux dérogations mineures;

CONSIDÉRANT que selon le règlement susmentionné et selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c.-A-19.1), toute demande de dérogation mineure doit faire l'objet d'une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) selon les critères fixés par ce règlement et par cette loi;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure sur le lot 2 427 206 a été reçue pour l'installation d'un réservoir de propane à une distance d'un mètre de la ligne du terrain alors que l'article 232 du règlement de zonage 229-2011 de la Municipalité exige une distance de deux mètres;

CONSIDÉRANT que la division Prévention Les Berges de Roussillon confirme qu'il n'y a aucun danger d'être si près de la ligne de propriété si la capacité du réservoir est en dessous de 473 litres;

CONSIDÉRANT que le réservoir de propane servira à chauffer la piscine du demandeur;

CONSIDÉRANT que ledit réservoir doit être installé à au moins 3,048 mètres de la thermopompe;

CONSIDÉRANT que le voisin concerné consent à ce que le réservoir de propane soit installé à moins de deux mètres de la ligne du terrain;

CONSIDÉRANT qu'un écran devra être installé afin de camoufler le réservoir, et ce, selon l'article 235 du règlement de zonage 229-2011;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 27 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité

341-12-2020

**13.2 FACTURE ARPENTEUR-GÉOMÈTRE – RÉSERVE
FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu a imposé une réserve pour fins publiques sur les lots 2 426 667, 2 426 668 et 2 426 670 par sa résolution 324-11-2020;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, une description technique desdits lots était requise;

CONSIDÉRANT la facture de la firme Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc., au montant de 2 006 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances à payer la somme de 2 006 \$, plus les taxes si applicables à la firme Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc. pour une description technique des lots susmentionnés.

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

342-12-2020

14.1_BUDGET 2021 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que le 11 novembre 2020, la Régie intermunicipale de police Roussillon adoptait son budget pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT que le montant à répartir entre les municipalités membres de la Régie est de 24 337 010 \$;

CONSIDÉRANT que la Régie demande aux municipalités membres d'adopter à leur tour le budget 2021 de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu adopte le budget 2021 de la Régie qui se détaille comme suit :

Dépenses totales :	28 523 650 \$
Revenus autonomes :	4 186 640 \$
Quotes-parts 2021 à payer :	24 337 010 \$

ET QUE la quote-part 2021 pour la Municipalité de Saint-Mathieu est établie à 485 534 \$, ce qui représente une augmentation de 950 \$ (0,20 %).

Adoptée à l'unanimité

15_DIVERS

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

16_PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné la séance à huis clos, les membres prennent connaissance d'une question reçue, par courriel, de la part d'un citoyen, et à laquelle, la mairesse, Lise Poissant a répondu.

343-12-2020

17_LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU de lever la séance ordinaire du Conseil municipal du 8 décembre 2020 à 20 h 14.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Mathieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses soumises lors de la présente assemblée.

(s) Lise Poissant _____
Lise Poissant
Mairesse

(s) Manuel Bouthillette _____
Manuel Bouthillette
Directeur général et secrétaire-
trésorier